



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le **27 février 2019, à 19h30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le comité de démolition étudiera une demande pour l'obtention d'un permis de démolition accompagnée d'un programme de réutilisation du sol dégagé qui consiste en la démolition de la maison existante et la construction d'une maison unifamiliale, le tout, visant la propriété située au 12, avenue Perrier.
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation au service d'urbanisme à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean), du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés, et également sur le site Web de la Ville de Pointe-Claire au <https://www.pointe-claire.ca/fr/comite-de-demolition/>
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition et de réutilisation du sol dégagé doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Pointe-Claire, ce 13^e jour de février 2019.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given of the following:

1. On **February 27th, 2019, at 7:30 p.m.**, in the Council room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the Demolition Committee will review an application in order to obtain a demolition permit accompanied by a programme for the reutilization of the vacated land consisting of the demolition of the existing house and the construction of a single family house, with regards to the property located at 12 Perrier Avenue.
2. All the plans and documents related to this project are available for consultation at the Planning Department at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard), from Monday to Friday from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m. with the exception of Holidays and also on the City of Pointe-Claire website at <https://www.pointe-claire.ca/en/demolition-committee/>
3. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit and of the utilization of the vacated land must, within ten (10) days of the publication of the present public notice, make his reasoned opposition known in writing to the undersigned.

Given at Pointe-Claire this 13th day of February 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk